



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL12-DE



Séance du 9 AVRIL 2025

2025 / 02 / 01

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 02 AVRIL 2025

Date d'Affichage : 02 AVRIL 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Michel BRIANT

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel
ROQUES Christine par MAUREL Agnès
CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice
ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried
CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle du recours aux prestations intellectuelles confiées aux cabinets extérieurs par la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet - Communication au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par courrier du 20 Novembre 2024, la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie a communiqué son rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet dans le cadre d'une enquête sur le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs, pour les exercices 2019 et suivants ;

CONSIDERANT que ce rapport a été présenté le 18 Novembre 2024 au Conseil de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet qui a pris acte de cette communication et a procédé au débat ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ce rapport est adressé aux Maires de toutes les Communes membres de cet établissement public après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier et que ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune membre à son Conseil Municipal et donne lieu à un débat ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances – Intercommunalités » du 2 Avril 2025 ;

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet dans le cadre d'une enquête sur le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs, pour les exercices 2019 et suivants et de la tenue du débat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BRIANT



Le Maire,



Olivier FABRE



*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication